



## Compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2017

**Présents :** C. GALILEI, R. SALEMBIER, S. CORGIER, M. DUCROS, S. VIGNON, AM. LLOMBARD, JF LACROIX, Y. MOREAU, R. MAYNARD, B. BOURBON, JM DURDILLY, G. CHARPIN, JM GARNIER (arrivé à 20 h37)

**Absents :** S. KASPRZYK

### Rappel de l'ordre du jour

- 1/Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 21/11 et 04/12/2017.
  - 2/Délibération pour contribution aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Agathe pour l'année 2018.
  - 3/ Délibération pour admission en non-valeur des loyers de la boulangerie.
  - 4/ Indemnité de conseil du Trésorier.
  - 5/ Délibération pour subvention à l'association VHB.
  - 6/ Délibération pour la réalisation d'un état des lieux et avant-projet sommaire de travaux à l'auberge des sapins.
  - 7/ Délibération pour le passage d'un itinéraire de randonnée VTT sur le territoire de la commune et pour autorisation de pose de balisage.
- Plan simple de gestion de la forêt communale.  
Conseil municipal des jeunes.  
Questions diverses.

\*\*\*\*\*  
**1/Approbation du compte rendu des conseils municipaux du 21/11 et 04/12/2017.**

\*\*\*\*\*  
**2/Délibération pour contribution aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Agathe pour l'année 2018.**

Le conseil municipal,

Entendu le rapport du maire rappelant :

Qu'un contrat d'association liant l'école Ste Agathe de Saint Just d'Avray à l'état sur le fondement de la loi du 31 décembre 1959 modifiée, la charge des dépenses de fonctionnement de l'établissement incombe à la collectivité qui supporte les dépenses de fonctionnement des classes correspondantes de l'enseignement public.

Madame le Maire propose pour la contribution de la commune deux montants selon deux calculs différents soit :

- **7 909,28€**

Cout de fonctionnement global d'un élève de l'école des 4 saisons 527.28 euros

- **17 925,89€**

Sur la base de la délibération du 25/04/2006 qui rappelle :

- Enseignement élémentaire : prise en compte des frais de fonctionnement en général.
- Classes ou sections maternelles : dépenses limitées aux charges de personnel non enseignant et de fournitures scolaires distribuées aux élèves.

Coût de fonctionnement d'un élève élémentaire de l'école des 4 saisons : 274.32 et frais d'ATSEM : 15456.99 euros.

Cette contribution sera imputée au compte 6558 du budget 2018.

Une copie de la délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet pour information.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le choix de la somme de **17 925,89€ (6 voix pour)**.

5 voix pour la somme de 7909,28€, 1 abstention.

M. Jean-Michel GARNIER, parent d'élève, n'a pas participé au vote.

\*\*\*\*\*

### **3/ Délibération pour admission en non-valeur des loyers de la boulangerie.**

Vue l'instruction budgétaire M14,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Tarare pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur, arrêté à la date du 15/11/2017,

Je vous demande d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont le montant s'élève à 8616 euros, et de m'autoriser à émettre le mandat équivalent au compte 6541 pour les créances éteintes (suite effacement de dette ou clôture pour insuffisance d'actif) ou au compte 6542 (pour les autres motifs).

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **4/ Indemnité de conseil du Trésorier.**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'outre les prestations de caractère obligatoire qui résulte de leur fonction de comptable principal de la commune, les receveurs municipaux sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire. Ces prestations ont un caractère facultatif. C'est l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application de l'article 97 de la loi du 2 mars 1982, qui a créé l'indemnité de conseil accordée aux comptables publics et prévoit que les décisions des assemblées délibérantes prises en cette matière sont renouvelables en cas du changement du comptable ou en cas de renouvellement du conseil municipal.

Madame le Maire invite le conseil à se prononcer sur le taux d'indemnité de conseil susceptible d'être attribuée à Monsieur GUILLERMIN Jean-Luc.

Je vous propose un taux d'indemnité de 100% sur l'année 2017. Pour un montant net de 315,80 euros soit un brut de 346,49 euros.

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **5/ Délibération pour subvention à l'association VHB.**

Madame le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 332,64 euros, pour la rencontre festive des seniors qui a eu lieu le 9/11/2017 à Lamure-sur-Azergues.

(7,56 euros x 44 personnes = 332,64 euros)

Cette subvention sera imputée au compte 6574, reste en disponible sur cette imputation 9054,57 euros.

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **6/ Délibération pour la réalisation d'un état des lieux et d'un avant-projet sommaire de travaux à l'Auberge des Sapins.**

Madame le Maire propose au conseil municipal une étude concernant la rénovation du restaurant « Auberge des Sapins » comprenant l'accessibilité.

Pour la réalisation d'un état des lieux, deux propositions sont présentées :

- Cabinet Desmures, géomètre, pour un montant de 3010 € HT
- Sarl d'Architecture Nathalie Cinquin pour 5100 € HT

Pour la réalisation d'un avant-projet sommaire, Sarl d'Architecture Nathalie Cinquin propose un devis à 4960.00 € HT avec intervention de bureau de contrôle pour 680 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de :

- Cabinet Desmures pour la réalisation de l'état des lieux pour 3010 € HT
- la SARL d'architecture Nathalie Cinquin pour la réalisation d'un avant-projet sommaire pour 4960 € HT, et bureau de contrôle 680 € HT.

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **7/ Délibération pour le passage d'un itinéraire de randonnée VTT sur le territoire de la commune et pour autorisation de pose de balisage.**

Madame le Maire explique au conseil que la COR a l'objectif d'être un acteur majeur d'attractivité touristique en devenant une destination d'activités de pleine nature, basée sur les sports de loisirs à travers le Beaujolais Vert.

La COR développe un espace VTT FFC (labellisé par la Fédération française de Cyclisme), qui proposera un ensemble de circuits au départ de Cublize (52 km), Saint Clément sous Valsonne (23 km et 38 km) et Grandris (14 km et 22 km), ainsi qu'un Tour du Pays (110 km).

Le conseil doit se prononcer sur :

- Les tracés des circuits VTT passant sur notre commune.
- Le balisage normé par le FFC en engin motorisé prévu pour le printemps 2018.

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

\* Plan d'aménagement de la forêt communale : la commune possède 102 ha de bois dont une partie importante était tombée lors de la tempête de 2003. Le plan d'aménagement permet d'indiquer ce qui est souhaité par la commune pour la gestion de ses bois. Nous disposons d'une parcelle importante de 2.5 ha qui compte des arbres remarquables (parcelle 19) d'une valeur de 108 150 € sur pied. Les bois ont déjà été prélevés cette année pour environ 30 000 €.

La commission bois s'est réunie en présence de l'ONF pour étudier le patrimoine : une récolte progressive sur 20 ans va être mise en place pour assurer des revenus réguliers tout en conservant les grands arbres de la parcelle 19.

Une parcelle d'1.5 ha de sapins végète et ne se développe pas idéalement. L'ONF propose de raser cette parcelle en sommet de colline puis de replanter pour espérer des revenus d'ici une cinquantaine d'années.

La commune dispose d'un taillis près du passage à niveau qui pourrait être vendu pour du bois de chauffage éventuellement.

Un aménagement pourrait être prévu pour permettre la visite de nos bois remarquables dans les années à venir.

Le plan d'aménagement sera délibéré lors d'un prochain conseil municipal.

\*Conseil municipal des jeunes : La commission affaires sociales propose la création d'un conseil municipal des jeunes en collaboration avec les écoles dès ce début d'année 2018.

Sont concernés les enfants du CE1 au CM2 scolarisés ou habitant sur la commune.

Les membres de la commission et du conseil se rendront dans les écoles le vendredi 22 décembre pour présenter le projet aux enfants.

Avis favorable du conseil municipal

Questions diverses :

\*Projet photovoltaïque :

Suite à la délibération du 25 avril 2016 pour laquelle la commune a souhaité s'engager avec la COR pour le développement du photovoltaïque sur son patrimoine, le projet mené par la COR avance : un bureau d'étude est déjà intervenu sur la commune pour un diagnostic. Une deuxième intervention est prévue la semaine prochaine pour une étude de faisabilité. Des réunions publiques seront organisées en janvier dans le cadre d'une démarche citoyenne également.

\*Bulletin municipal et invitation aux vœux du Maire :

La cérémonie des vœux du maire aura lieu le samedi 6 janvier à 11h à la salle des fêtes.

Le bulletin municipal sera distribué lors de cette cérémonie.

\*Une Commission recrutement aura lieu le mardi 19 décembre concernant le poste d'agent d'animation.

Prochain conseil municipal : Mardi 16 janvier 2017

Le Maire, Christine GALILEI

